

Il est urgent d'introduire l'informatique au gymnase!

OPINION

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) étudie actuellement la possibilité d'introduire l'enseignement de l'informatique à titre obligatoire dans le cursus gymnasial.

En tant que conseillère d'Etat chargée de la formation à Genève, je salue et appuie cette réflexion. En effet, en 2004, pour des raisons d'économies, Genève avait supprimé le cours d'introduction à l'informatique dispensé au collège. Aujourd'hui, il est temps de rectifier le tir et de donner enfin une place solide à l'informatique en tant que discipline fondamentale de la formation gymnasiale, car l'école ne peut tout simplement plus faire comme si le numérique n'existait pas.

L'école doit être à même de rendre compte de la place du numérique dans les savoirs et dans la société ainsi que des changements qu'elle induit. Elle doit enseigner aux élèves ce nouveau langage, ainsi que les possibilités qu'il offre de penser le monde et d'orienter leur action, tout comme elle se doit de leur en montrer les limites et les dangers. Elle doit les aider à aborder l'informatique non pas comme des consommateurs passifs, mais comme les utilisateurs actifs d'une technologie dont ils comprennent les rouages cachés.

Comme l'enseignement du latin et du grec à leur manière, celui de l'informatique permet de structurer la pensée humaine. Il devra donc s'orienter non seulement vers les concepts généraux de la pensée numérique, mais également sur le développement de stratégies de résolution de problèmes. Il ne saurait se cantonner à la bureautique ou à la maîtrise de l'outil informatique, mais devra concourir à sa compréhension par le biais de l'apprentis-

sage d'éléments de programmation, l'acquisition d'une distance critique ainsi que le développement d'une véritable éthique du numérique.

Il convient de ne pas manquer le train de la culture numérique pour éviter de faire de nos élèves et étudiants des «analphabètes» en informatique

L'enseignement de l'informatique devra être dispensé par des maîtres de domaines aussi variés que possible: les enseignants de lettres, de sciences humaines et d'art, en mesure de rendre compte des possibilités du numérique dans leurs disciplines, devront venir, à côté des enseignants d'informatique, de mathématiques et de sciences expérimentales, élargir le nombre des maîtres qui dispenseront cette discipline. Il nous appartient donc d'envisager rapidement la mise sur pied de formations complémentaires pour les enseignants intéressés.

Même si pour l'heure la consultation des cantons – à laquelle Genève a répondu positivement – concerne le cursus gymnasial, la réflexion devra également porter sur l'introduction d'un véritable enseignement de l'informatique dans l'ensemble des filières du secondaire II ainsi qu'en lien avec le Plan

d'études romand (PER) pour la scolarité obligatoire.

Il ne s'agit nullement par là de diminuer l'importance accordée aux apprentissages fondamentaux, notamment ceux du français et des mathématiques, ainsi qu'aux humanités, mais d'offrir des outils complémentaires pour développer les capacités de nos élèves et leur autonomie. Ainsi, mieux à même d'évoluer dans le monde digital, nos élèves entreprendront des études à l'université ou dans les hautes écoles avec les meilleures chances de réussite.

Les finalités d'un tel enseignement n'étant plus à démontrer, il convient de ne pas manquer le train de la culture numérique pour éviter de faire de nos élèves et étudiants des «analphabètes» en informatique. Nous devons leur donner les clés pour qu'ils s'adaptent toujours mieux aux évolutions et révolutions technologiques futures et en soient des acteurs éclairés. Il en va de notre responsabilité. ■

ANNE EMERY-TORRACINTA
CONSEILLÈRE D'ÉTAT
RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT
GENÉVOIS DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE, DE LA CULTURE
ET DU SPORT

